

Date : 15/04/2021

De la part de Cabinet du maire  
06 16 04 43 10 - a.demoz@mairie-chambery.fr

# Liquidation judiciaire du Centre socioculturel des Combes : la Ville de Chambéry garante de l'offre d'animation de la vie sociale dans le secteur des Combes

La Ville de Chambéry a été informée du jugement rendu ce mercredi 14 Avril 2021 par le tribunal judiciaire de Chambéry, ouvrant la procédure de liquidation judiciaire du Centre Social et Culturel des Combes en cessation de paiement depuis le 25 Février dernier.

Cette procédure va entraîner l'arrêt immédiat des activités de l'association ainsi que le licenciement des salarié.es dans les prochains jours. La Ville prend acte de cette décision et salue le courage et l'engagement des membres du bureau de l'association pour cette période difficile qu'ils ont su gérer en bonne intelligence et dans l'intérêt des salarié.es.

Aujourd'hui, la préoccupation de la Ville est très claire : assurer une offre d'animation de la vie sociale sur le quartier et impliquer les habitants. Elle en sera garante. Dès ce vendredi soir, un comité de pilotage composé de la ville, de la CAF, de Grand Chambéry, de l'Etat et des représentants de l'association se réunira pour assurer, dans les meilleurs délais, la continuité des actions au profit des habitants. Lors de ce Comité de Pilotage, la Ville proposera le recrutement d'agents (municipaux ou mis à disposition) pour assurer la coordination des activités en étroite coopération avec la fédération des centres sociaux, les associations volontaires et les habitants eux-mêmes.

En attendant le déploiement opérationnel de ce personnel, la Ville de Chambéry et ses partenaires proposeront aux associations du quartier et du domaine de l'animation de la vie sociale de répondre à plusieurs appels à projets permettant de ré-ouvrir, dès que les conditions sanitaires le permettront, l'espace convivial « l'Escale », l'Accueil de Loisirs pour les 11-17 ans et les dispositifs d'aide administrative auprès des habitants.

Une fois les activités démarrées, ce comité de pilotage sera également en charge de co-construire, à terme, une gouvernance d'un nouveau centre social. Celle-ci devra donner toute la place aux habitants, aux institutions et aux partenaires.

Ces dispositions provisoires sont envisagées pour la durée maximale d'une année. Elles doivent permettre aux acteurs et partenaires de l'actuel CSC des Combes, et avant tout l'ensemble des habitants qui le souhaitent, de participer à bâtir sereinement une nouvelle structure. **La mobilisation des habitants est salubre et témoigne d'une envie réelle pour le quartier.** Elle constitue un appui décisif pour la réussite de cette démarche participative que la Ville accompagnera.

Au-delà de la situation spécifique des Combes, la responsabilité de la Ville est de tirer au clair les raisons des trois liquidations successives (EVS Châtaigniers, centres de Pugnet et des Combes) sur le quartier des Hauts de Chambéry depuis 2018. Les retours des habitants sont indispensables pour que ces situations difficiles ne se reproduisent pas : la Ville organisera des temps d'écoute afin d'établir un bilan partagé.

La Ville lance également une réflexion collective avec l'ensemble des centres sociaux culturels - rencontrés le 7 avril - sur de nouveaux modèles de gouvernance. Ceux-ci doivent permettre de protéger les bénévoles et les salariés mais aussi aux institutions d'exercer leurs missions de suivi et d'évaluation, et donc d'assurer la bonne gestion de l'argent public mis au service des habitant.es.